



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 février 2026

L'an deux mille vingt six le vingt sept février à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt février deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026CC8-8-06

**OBJET : CONVENTION DE MUTUALISATION DE POSTE POUR LA
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE GOUVERNANCE DANS LE
CADRE DE LA DÉMARCHE GARONNE DÉBORDANTE**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à A. ALARY)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel (pouvoir donné à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de LE PIN : M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE : Mme MAERTEN Marie Bernard
: M. RAUZY Jean

Commune de MANSONVILLE : Mme ESCUDE Vanessa

Commune de MERLES : M. SERGAS Serge

Commune de MONTJOI : M. EURGAL Christian

Commune de PERVILLE : M. DELFARIEL Eric

Commune de POMMEVIC : M. DELACHOUX Jean Paul

Commune de SAINT ANTOINE : M. DUPUY Jean

Commune de SAINT CIRICE : M. BENVENUTO Raymond

Commune de SAINT CLAIR : M. BONGIOVANNI Gérard

Commune de SAINT LOUP : M. REBEL Stéphane

Commune de SAINT PAUL D'ESPIS : M. MARCHIOL Lido

Commune de ST VINCENT LESPINASSE : M. BOYER Serge

Commune de SISTELS : M. BOISSEAU Christophe

Commune de VALENCE D'AGEN : M. BAYLET Jean Michel
: Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à JM. BAYLET)
: M. GROUSSOU Bernard
: Mme LAROUSSINIE Francine
: Mme LE CORRE Christiane
: M. LOPES Ernest (pouvoir donné à D. ZANIN)
: Mme PERE Catherine (pouvoir donné à C. LECORRE)
: M. ZANIN Daniel
: Mme HOHOL Elisabeth
: M. ZMUDA Patrick
: Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de SAINT MICHEL : M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services de la CC2R

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC8-8-06

OBJET : CONVENTION DE MUTUALISATION DE POSTE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE GOUVERNANCE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GARONNE DÉBORDANTE

La charte d'engagement pour un partenariat d'études sur le bassin de la Garonne débordante indique parmi les engagements collectifs pour faire évoluer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Garonne débordante, la nécessité de définir les conditions de la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage unique.

Ce programme d'ampleur, au travers d'une stratégie globale, consiste à élaborer de façon conjointe et complémentaire deux Plans Pluriannuels de Gestion des milieux aquatiques et humides (PPG) sur la Garonne et sur ses affluents en rive droite et un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

A ce stade d'élaboration des plans, se pose désormais la question de la mise en œuvre de ces derniers et plus précisément les modalités de gouvernance de ces programmes.

Une étude doit donc être conduite pour envisager les différentes hypothèses dans lesquelles ces plans pourront être concrètement conduits et partagés entre les différents EPCI et Syndicats acteurs de la démarche.

Pour ce faire, il est proposé de mener cette étude en interne par le recrutement d'un agent par l'une des structures intercommunales du périmètre « Garonne débordante ». Cette structure est la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne.

Les missions de cet agent sur ce contrat d'un an seront les suivantes :

- Réalisation de l'étude permettant de définir une nouvelle gouvernance unifiée aux différents plans d'actions du programme,
- Animation des différents ateliers collaboratifs,
- Coordination entre les différents EPCI,
- Instruction et analyse des différents scénarii d'organisation et de gouvernance,
- Préparation de la mise en œuvre, le cas échéant, de la solution retenue.

Le coût de ce poste est estimé à 45 000 €, il sera subventionné à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. La participation de la Communauté de Communes des Deux Rives serait de 6 817 € soit 30,30% (d'après la clé de répartition des charges validées dans la convention du groupement de commande des études).

Le Président propose donc de l'autoriser ou son représentant à signer cette convention et toutes pièces y afférentes.

La commission environnement présidée par Pascal BENOIT s'est réunie le 19 février 2026 et a donné un avis favorable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 février 2026

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 3 mars 2026

La secrétaire de séance
Le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Marie Christine CLUCHIER



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

09 MARS 2026

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

09 MARS 2026

AR Préfecture

CONVENTION DE MUTUALISATION DE POSTE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE GOUVERNANCE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GARONNE DÉBORDANTE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260227-2026CC8_8_06-DE

Numéro d'acte : 2026CC8_8_06

Date de décision : 27/02/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-8-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Environnement)

Fichier acte : 2026CC8-8-06 Convention mutualisation poste pour réalisation étude de gourvenance démarche Garonne débordante.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2026CC8-8-06 Convention de mutualisation poste Garonne débordante V1 (3).pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/03/2026 14:44:26

Date de réception de l'AR : 09/03/2026 14:45:00